Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260309-2026_013-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 03/03/2026

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
27/02/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
Présents : 14
Votants : 15

A l'unanimité
Pour : 14
Contres : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-013

L'an 2026, le 03 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme DESHOMMES Edith, M. BLANDEL Philippe, Mme RUBION Régine, Mme SABATIER Nathalie, M. FONTENEAU Damien (arrivé à 20h30), M. SINOQUET Vincent, M. ROUILLARD Emmanuel

Excusés avec pouvoir : Mme LEMOINE Lélia donne pouvoir à M. JOUAULT Joseph

Excusés :

Secrétaire de séance : M. SORRE Bertrand

Objet de la délibération : Marché : Avenant contrat de maintenance de l'ascenseur de l'école (GSM)

Le conseil municipal est informé qu'il existe un contrat de maintenance avec l'entreprise ABH pour l'entretien et la maintenance annuelle de l'ascenseur situé à l'école publique des Jeunes Pousses à Saint-Didier.
Le prix annuel du contrat est de 1 279.20 € TTC.

Suite à la suppression progressive des lignes RTC par les opérateurs téléphoniques, il devient nécessaire d'adapter les équipements de télécommunication afin d'assurer la continuité de service. Ainsi l'entreprise ABH Ascenseurs et Portes propose un avenant au présent contrat de maintenance pour une somme de 837.60 € TTC pour la fourniture et pose d'un kit GSM.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** l'avenant au contrat de maintenance de l'entreprise ABH ascenseurs et porte pour la somme de 698€ HT soit 837.6 € TTC.

pour : 14 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. SORRE Bertrand